REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_01-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

11 JUILLET 2025

N° 2025-09-01

Séance reconvoquée pour défaut de quorum constaté lors de la séance initiale du 8 juillet 2025
Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité syndical, valablement convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 142
Présents (mini 40) : 21

Nombre de voix

En exercice : 262
Présentes : 33
Représentées : 48
Total (mini 132) : 81

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 juillet, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Comité Syndical délibère valablement sans condition de quorum.

1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteuse de 6 voix)
Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX

17 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Vincent JACQUEMART, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Nicole PELOUX, Pierre REYNAUD, Frédéric ROUX, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAS à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS et Brigitte LANGOUET à Stéphane DECONINCK, Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER et Marie-Hélène THORAVAL à Patricia PICARD, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Claude AURIAS à Frédéric ROUX.

Délégués excusés

Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Pierre COMBES, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain LABROT, Corinne MOULIN, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Éric PHELIPPEAU, Pascale ROCHAS, Yannis ROCHAS, Olivier SALIN,

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_01-

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ, journal la Tribune
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes
Jacques SELLIER, Chabestan
Jean SCHÜLER, Trescléoux

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Engagement du syndicat mixte du Parc dans « l'accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillement » - budget, plan de financement et création de postes

Montant des dépenses PnrBP	2026	2027	2028
Fonctionnement	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Investissement HT	35 000 €	0 €	0 €
Investissement TTC	42 000 €	0 €	0 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	372 000 € TTC	Subventions : 355 000 € FCTVA : 6 889,68 € Autofinancement final : 10 110,32 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le syndicat mixte du Parc est engagé jusqu'au 30 juin 2027 dans le projet intitulé « Gestion intégrée et sensibilisation aux risques naturels des Baronnies provençales ». Celui-ci concerne neuf communes du nyonsais et haut nyonsais : Nyons, Venterol, Châteauneuf-de-Bordette, Montaulieu, Aubres, Les Pilles, Condorcet, Saint-Ferréol-Trente-Pas et Valouse qui ont sollicité le syndicat mixte du Parc afin d'être accompagnées dans l'identification d'actions à mettre en œuvre pour se prémunir face au risque incendie. Les élus ont manifesté le souhait que la stratégie qui sera élaborée tienne compte des enjeux écologiques, pastoraux, récréatifs et symboliques mais aussi du rôle de protection des forêts face à d'autres risques naturels comme les glissements de terrain, le chutes de blocs ou les inondations.

Les services de l'Etat en Drôme proposent au syndicat mixte du Parc de poursuivre son engagement autour de ces enjeux en recrutant deux « animateurs OLD » pour une durée de trois ans, qui accompagneront les communes dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement dans la partie drômoise des Baronnies provençales. Il leur incombera notamment l'établissement d'une cartographie des OLD à l'échelle de chaque commune accompagnée et la conduite d'actions d'accompagnement des Maires, notamment auprès des habitants et propriétaires concernés.

L'Etat apporte un cofinancement à hauteur de 80% de la dépense estimée. Pour compléter le financement des deux postes, il sera demandé aux communes intéressées de compléter le financement pour atteindre les 20% de la dépense prévue, soit près de 65 000 € pour l'ensemble des trois années. La demande de subvention est constituée sur la base des budget et plan de financement suivants :

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_01-

Intitulé de la dépense	Montant en € TTC		Recettes	Montant en €
Fonctionnement				
Rémunération des « animateurs OLD » pour la période 2026-2028	330 000 €		DDT 26 (80%)	267 000 €
			Communes (20%)	63 000 €
Investissement	**Montant en € HT**	**Montant en € TTC**	**Recettes**	**Montant en €**
Acquisition d'un véhicule	35 000 €	42 000 €	DDT 26 (80%)	25 000 €
			Autofinancement du SM du Parc (dont FCTVA) – 20%	17 000 €
Total	**365 000 €**	**372 000 €**	**Total**	**372 000 €**

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-24 ;
- Vu les délibérations du Bureau syndical n°2023-07-07 « Gestion intégrée des risques naturels (GIRN) 2024-2026 – Budget prévisionnel et plan de financement », en date du 25 mai 2023 et du Comité syndical n° 2023-08-11 en date du 10 juillet 2023 ;
- Vu la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.2.3 et II.4.5 visant respectivement à « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable » ;
- Considérant la proposition des services de l'Etat en Drôme d'accompagner le recrutement « d'animateurs OLD » ayant vocation à accompagner les communes de la partie drômoise des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs obligations ;

Après en avoir délibéré, par 78 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Comité Syndical

- **Valide** l'engagement du syndicat mixte du Parc dans le projet « accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillement » dans les conditions financières présentées ci-dessus ;
- **Décide** d'ouvrir deux postes de chargés / chargées de projet « Animateur Obligations Légales de Débroussaillement », de catégorie A, à temps complet, à raison de 35 heures/semaines, pour une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet suivant « accompagnement des communes drômoises des Baronnies provençales dans la mise en œuvre de leurs Obligations Légales de Débroussaillement » ;
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 619 / IM 524 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Autorise** La Présidente à pourvoir ces emplois ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr